

Wath

nsberg h.

EXTÉRIEUR.  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

Port-au-Prince, le 5 mai. — La principale charge de la république est l'entretien d'une armée permanente de 30,000 hommes, non compris les milices locales. En cas d'armement général, on trouverait aisément dans l'île 70,000 hommes en état de porter les armes. Dans un autre pays et dans d'autres circonstances, une telle force publique serait évidemment disproportionnée avec la population : mais elle n'est point au-dessus de ce qu'exige la situation politique d'Haïti. Tant que son indépendance ne sera pas reconnue, ce pays devra craindre une invasion et se tenir prêt à la repousser.

La force numérique de l'armée prévient beaucoup de maux qui résulteraient du vagabondage et de la paresse : c'est un moyen facile de faire concourir au maintien de l'ordre public beaucoup d'hommes qui seraient disposés à le troubler. Ajoutez à cela l'état politique de la partie espagnole qui ne tient pas moins de la moitié de l'armée active occupée à la surveiller, pour déjouer les complots des anciens colons et maintenir la paix entre eux et leurs noirs affranchis. Cette armée est brave et bien tenue, mais assez peu disciplinée, ce que sa composition explique suffisamment. Les noirs aiment généralement l'état militaire : leur aversion naturelle pour le travail s'en accomode fort bien, et leur vanité se plaît beaucoup sous l'uniforme. Ils sont passionnés pour les honneurs, et quand l'appât de l'avancement leur est offert, ils sont capables de tout entreprendre.

La marine d'Haïti mérite à peine de figurer au rang des ressources nationales. Tant que leur pavillon ne sera pas reconnu, les habitans ne pourront étendre leurs relations commerciales, leur marine marchande se bornera comme à présent à quelques bâtimens légers qui ne font d'autre navigation que le cabotage de l'île. Quand la consolidation de leur indépendance leur permettra d'agrandir le cercle de leurs spéculations, ils songeront sans doute à utiliser les bois de construction fort estimés que produisent les Antilles. Quant à leur marine militaire, ils l'ont entièrement négligée, et elle sera bientôt tout à fait nulle.

La masse des Haïtiens ne comprend guère de la constitution que les mots *liberté, égalité* ; encore les traduisent-ils par *indépendance absolue de tout travail*. Si le gouvernement ne savait pas créer au peuple des occupations pour l'empêcher de se livrer aux excès, il serait facile de présager les troubles ou plutôt la décadence prochaine d'un pays où tout abonde, et où l'oisiveté a des adorateurs.

Le tarif d'après lequel se prélève les droits sur les marchandises étrangères frappé de 7 p. 070 les produits anglais apportés par les navires de cette nation, et de 12 p. 070 ceux de tous les autres peuples.

ESPAGNE.

Madrid, le 8 juillet. — La gazette continue à donner des détails qui sont presque toujours démentis par des journaux de Londres et de Paris, sur les avantages qu'auraient eus au Pérou les troupes royalistes commandées par Laserna, Canterac, Valdès, Olaneta, etc. ; ces détails sont datés de Salta 23 février, et l'objet dont ils parlent remonte au 20 janvier. Ce jour là le général patriote La Hera gouverneur de Potosi fut poursuivi par Olaneta jusque dans l'hôtel des monnaies où après avoir parlementé, il obtint la vie sauve pour lui et les siens. Alors Olaneta nomma gouverneur de Potosi un émigré nommé Archondo. Un bataillon de 400 hommes qui suivit d'abord La Hera, ne tarda pas à le quitter, pour passer sous les drapeaux du général royaliste.

(Voir sous Londres les nouvelles du 31 mars.)

La même gazette contient, sous la rubrique de nouvelle Espagne :

« Une personne digne de foi, qui a parcouru ce pays, affirme que tout le parti de Tenantepec s'est déclaré pour le roi. Toute la côte du Sud fait éclater les mêmes dispositions. Ces nouvelles s'accordent avec les avis reçus de la Havane.

« Rincon avait été envoyé pour déterminer la province de Oajaca à reconnaître le gouvernement de Mexico ; mais on

l'a arrêté, en lui déclarant qu'on n'écouterait aucune proposition de cette nature.

« La formation d'un nouveau congrès à Kalapa, les négociations entamées entre la ville de la Vera-Cruz et le gouverneur espagnol de Saint-Juan-d'Ulloa, et enfin la prochaine arrivée d'Irurbide, doivent préparer les esprits à de grands événemens »

ANGLETERRE.

Londres, le 13 juillet. — Le général Alava vient d'arriver à Londres avec plusieurs autres réfugiés espagnols.

— Un bâtiment arrivé de Chagres à Baltimore, a apporté la confirmation de la nouvelle précédemment reçue au sujet de la prise de Lima. D'après le rapport du capitaine de ce navire, le bruit courait aussi à Panama que les troupes nègres buéno-ayriennes qui s'étaient emparées de Callao, avaient au moment de leur révolte, envoyé au général royaliste la proposition de lui livrer les forts à condition qu'il leur paierait l'arriéré de solde qui leur était dû ; proposition à laquelle, à ce qu'on assure, le général Canterac avait consenti. Aussitôt que le général Canterac eut pris possession des fortifications, les troupes nègres demandèrent l'accomplissement de sa promesse ; sur quoi le général royaliste ordonna de fusiller un homme sur trois de ces soldats, ce qui fut exécuté aussitôt. Si cette nouvelle se confirme, on pourra regarder cet acte de cruauté comme un juste châtimement infligé à ces traîtres.

— On peut compter sur l'authenticité des nouvelles suivantes du Pérou ; on les a reçues du quartier-général de Bolivar ; leur date est du 31 mars, et elles sont par conséquent de trois semaines plus récentes que les dernières qui ont été publiées à Londres. A la date en question, il avait été décidé d'ouvrir la campagne vers la fin d'avril par une attaque sur le corps de Canterac du côté de Xauxa. Cette portion de l'armée à laquelle nous ne savons si l'on doit encore donner le nom de royaliste, est forte de 3,000 hommes de toute espèce. Le général colombien Sucre occupait dans une Sierra fertile plusieurs postes très-formidables, et communiquant parfaitement entre eux. Son corps n'était pas plus nombreux que celui de l'ennemi, mais il était plus concentré et en meilleure position de prendre l'offensive, tandis que le général royaliste ne pouvait réunir ses forces sans abandonner les positions qu'il occupait, et qu'il lui était indispensable de conserver pour faire subsister ses troupes. Les royalistes sont bien commandés, ayant à leur tête Valdès et Canterac qui ont fait leurs preuves. Leurs adversaires Bolivar, Sucre et Miller n'ont pas moins de talent et de courage. Le Cincinnatus américain (Bolivar) attendait très-prochainement l'arrivée de deux nouvelles divisions de troupes colombiennes. Il était décidé à ne rien entreprendre avant d'avoir reçu ces renforts, et préférait un succès certain quoique différé, à la gloire d'une lutte plus inégale, mais dont le résultat pourrait être douteux. Le général O'Higgins, ex-président du Chili, était à Truxillo avec Bolivar. En somme, il est impossible de douter un moment que le Pérou ne soit affranchi pour jamais de la domination espagnole. Le vice-roi Laserna tient ses pouvoirs des cortès espagnoles, et Ferdinand a envoyé pour le remplacer un vice-roi sur le vaisseau l'Asia. Laserna obéira-t-il, et se résignera-t-il au sort de Riégo qui l'attend peut-être, s'il se remet entre les mains du gouvernement actuel d'Espagne ? Le capitaine Guise, commandant un vaisseau Péruvien de 60 canons, monté principalement par des marins anglais, devait se mesurer avec l'Asia ; le capitaine Forter, avec deux frégates chiliennes, est aussi de force à se mesurer avec le vaisseau espagnol. Quant à l'armée de terre, elle recevra tous les mois de nouveaux renforts ; et comme les soldats de toutes les nations ne sont jamais plus actifs que quand on les paie bien, le nouvel emprunt colombien sera un puissant auxiliaire pour l'armée libératrice.

— Une lettre de Madère, du 26 mai, nous apprend que lorsqu'on a eu connaissance dans cette île de la tentative faite en Portugal par l'infant don Miguel, pour faire une contre-révolution, un parti a fait quelques efforts semblables dans cette île, mais qu'ils ont été promptement réprimés par le

gouverneur. On croit même que tout n'est point fini, et que cela dépendra de ce qui se fera à Lisbonne.

— Nous avons reçu, dit le *Morning-Chronicle*, des lettres de Lisbonne qui vont jusqu'au 27 du mois passé. Elles annoncent que l'incertitude règne encore au sujet des évènements dont la capitale a été le théâtre : les ministres sont remplis de terreur en voyant la situation alarmante du Portugal. Personne n'ose se montrer dans les rues de Lisbonne après neuf heures du soir, de crainte d'être arrêté comme complice dans quelque conspiration. On risque aussi d'être dévalisé par les militaires qui ne sont plus soumis à aucune discipline. On avait publié un décret pour la réorganisation de la banque que le roi avait déclaré être sous sa protection immédiate. On se souviendra que cet établissement avait été formé dans le tems des cortès, et quoique tout ce que celles-ci avaient fait ait été annulé depuis, on n'a point touché à la banque, et les nouveaux réglemens qu'on y a faits sont, à peu de chose près, les mêmes qu'au tems de la constitution. Le capital original était d'environ un million et demi de livres sterling. Le gouvernement avait déjà pris un demi million pour son usage, et l'on croyait que personne ne risquerait plus d'acheter des lots, vu le peu de sécurité que cet établissement présente. Toutes les nouvelles mesures de finances qu'on a adoptées sont modelées sur les plans faits par les cortès. Une nouvelle preuve de l'insubordination de l'armée, est le renvoi de beaucoup d'officiers qu'on congédie, en leur disant que leurs principes ne conviennent plus au roi. La reine était toujours sous la surveillance d'une garde militaire à Queluz, sans qu'on voulût lui permettre de parcourir à cheval les campagnes des environs; on continuait toujours les arrestations de ses partisans. Le roi néanmoins dans ses actes officiels l'appelait encore son épouse bien aimée.

Du 13. — Il a été reçu ce matin, au bureau des colonies, des dépêches de Sierra Léone, en date du 17 avril, et du cap Coast Castle, en date du 9 mai. On apprend par cet avis, que le capitaine Blenkarne, qui commandait les troupes anglaises au cap Coast, voyant que les Ashantés étaient très-supérieurs en force, s'est retiré au-delà de la rivière de Boosampra. Les Ashantés avaient aussi traversé cette rivière, et s'étaient avancés jusqu'à Commenda, situé à moins de quinze milles du cap Coast Castle. Le fort est armé de cent pièces de canon, et peut résister à toutes attaques de l'ennemi. Il y a en outre sur deux hauteurs, des tours martello qui dominent sur l'entrée du château du côté de la terre. On ne craignait aucun assaut de la part de l'ennemi.

— Des lettres de Naples annoncent que, en conséquence du départ de M. McDonald, consul anglais à Alger, qui agissait aussi en cette qualité auprès du roi des Deux-Siciles, un nouveau consul a été désigné auprès de cette dernière puissance, et que déjà il s'est rendu à Alger, où il a été reçu par le dey avec toutes sortes d'honneurs. (Celle nouvelle mérite confirmation.)

— Les medecins qui ont soigné la reine des îles Sandwich ont publié le bulletin officiel suivant :

La reine des îles Sandwich a quitté cette vie ce soir, vers six heures et demie, sans beaucoup de douleur apparente, et conservant l'usage de ses sens jusqu'au dernier moment.

Le roi, au milieu de son profond chagrin, montre une fermeté d'âme qui a pénétré de respect tous ceux qui l'entourent. Quoique très-porté à exprimer sa douleur à la manière de son pays, et à montrer les marques de déférence qu'on y rend ordinairement aux morts, il se soumet avec patience et avec bon sens à tout ce que prescrivent nos habitudes.

Nous avons tout sujet de croire que le chagrin et l'accablement du roi ont aggravé les symptômes de sa maladie, qui, sans cette cause, aurait pu se terminer plutôt et heureusement; mais nous espérons que dans un jour ou deux il sera mieux.

Signés, Henry Halford.

Henry Holland, Hugh Ley.

Jeudi soir, 8 juillet 1824.

Les cérémonies funèbres observées par ces insulaires, et auxquelles on fait allusion dans le rapport ci-dessus, semblent, d'après les relations des voyageurs, être enveloppées dans un profond mystère. Campbell dit qu'on dispose toujours secrètement des corps morts, et qu'il n'a jamais pu savoir où ils étaient enterrés. La reine, à ce qu'il nous dit, conservait les os de son père, soigneusement enveloppés dans un morceau de drap. Lorsqu'elle couchait dans sa propre maison, ces os étaient placés à côté d'elle; et, en son absence, ils étaient posés sur un lit de plume qui ne servait pas à d'autre usage. Lorsque Campbell lui demanda la raison de cette coutume, elle répondit : « Que c'était parce qu'elle avait bien tendrement son père. » Mariner a aussi vu de ces ossements, et s'est assuré que ce n'était pas seulement une coutume de la reine, mais un usage général parmi ces insulaires.

— Les fonds se sont remis de la dépression qu'ils ont éprouvée la semaine dernière. On attribue cette amélioration à la nouvelle recette de Paris samedi dernier, par les deux principaux banquiers de la cité, portant que le cabinet français avait pris, jeudi dernier, la détermination d'adhérer à la politique adoptée par la Grande-Bretagne, relativement au Portugal et à l'Amérique du Sud.

## ALLEMAGNE.

Mayence, le 13 juillet. — Le séjour de S. A. M. le prince de Metternich au Johannisberg marquera par l'importance des négociations qui y ont lieu. Une des plus intéressantes et des plus glorieuses pour ce prince, est sans contredit celle dont a été chargé M. le comte de Munster, et qui a pour objet l'envoi d'un corps d'armée hanovrien en Portugal, pour y maintenir la tranquillité jusqu'à la réorganisation de l'armée portugaise. Par-là, le gouvernement anglais rend hommage aux principes conservateurs de la Sainte-Alliance, et reconnaît implicitement le droit d'intervention, qu'il a si ouvertement méconnu lors de la guerre d'Espagne. Cette négociation va être soumise à la diète, mais comme la mesure a déjà l'approbation de toutes les grandes puissances, et qu'elle est extrêmement avantageuse au pays qui fournira ces troupes et aux volontaires qui composeront ce corps d'armée, il n'y a pas de doute qu'elle n'ait aussi l'assentiment de cette assemblée.

Prague, le 5 juillet. — Après une pluie de 36 heures, qui commença le 25 juin au soir, les eaux de la Moldau s'élevèrent près de notre ville à une hauteur prodigieuse. Elles n'étaient qu'à environ deux pieds et demi au-dessous de celle qu'elles atteignirent lors de la débacle de 1784; mais comme elles ne furent alors enflées à ce point que par une masse énorme de glace, on peut regarder la crue actuelle comme plus considérable que celle de cette époque. Non-seulement la Moldau a franchi avec impétuosité ses rives, qu'elle a partout inondées; mais elle a pénétré par le gonflement des canaux dans l'intérieur de la ville, dont elle a inondé quelques rues. Plusieurs milliers de cordes de bois ont été entraînés des forêts de Schwarzenberg. Les rivières de Bereaun, Miess, etc. ont fait des dégâts semblables, et leur surface était tellement couverte de bois, qu'on voyait à peine l'eau. Des radeaux entiers, plus de 50 bateaux, plus ou moins chargés de bois, des meubles, des toits entiers couverts d'hommes, des chariots atelés de bœufs et de chevaux, ont flotté jusque sous les ponts de cette ville. Une faible partie de ces objets s'est arrêtée entre les arches; le reste a été entraîné plus loin, et brisé ou jeté avec violence sur les rives. Un bateau vide a été emporté par les flots jusque sur un toit, qu'il a enfoncé. Ces inondations ont malheureusement coûté la vie à plusieurs personnes.

On reçoit dans ce moment de toutes les parties de la Bohême la nouvelle de désastres semblables. L'Elbe, l'Adler, l'Eger, etc. sont sortis partout de leur lit, et ont submergé nombre d'hommes et d'animaux. Il y a eu également de grandes inondations à Dresde, et vraisemblablement dans toutes les contrées arrosées par l'Elbe.

## FRANCE.

Paris, le 13 juillet. — Suivant le *Mémorial Bordelais*, M. de Vallejo, nommé ministre d'Espagne à Naples, a trouvé à son arrivée à Bayonne la défense d'aller plus loin, défense qui lui a été signifiée par la police française.

— En faisant les fouilles du clocher de la nouvelle église qui doit être construite à Saint-Germain-en-Laye, sur les plans de MM. Malpèce et Montier, on a découvert hier, 12 juillet, dans l'emplacement d'une ancienne chapelle, trois boîtes en plomb, sur l'une desquelles se trouve l'inscription suivante :

« Ici est une portion de la chair et des parties nobles du corps de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Jacques Stuart, second du nom, roi de la Grande-Bretagne, né le XXIII octobre MDCXXXIII, décédé en France, à Saint-Germain-en-Laye, XVI septembre MDCCL. »

Au bas de l'inscription sont empreintes les armes de ce prince. Cette boîte est en partie mutilée; elle contient, avec plusieurs portions d'ossements, des restes qui ne sont pas encore consommés.

M. le maire, prévenu de cette découverte par les architectes du monument, s'empressa d'assembler le conseil municipal, et, en présence de M. le gouverneur du château et de M. le curé de la paroisse, il a fait procéder à la translation de ces restes précieux, qui ont été déposés sous le maître-autel de l'église provisoire.

On a aussitôt consulté les registres déposés aux archives de la mairie, et l'on y a trouvé, à la date du 16 septembre 1701, les actes qui constatent le décès du prince, et qui indiquent « que son corps fut transporté aux Bénédictins anglais à Paris, son cœur aux Ursulines à Chail-lot, et partie de ses entrailles, de son cerveau et de ses poulmons, dans l'église de Saint-Germain-en-Laye, pour conserver en ce lieu la mémoire d'un si grand et si religieux prince. »

Il y a tout lieu de croire que l'une des deux autres boîtes renferme les restes de la princesse Louise-Marie d'Angleterre, fille du roi Jacques II, cette princesse étant aussi décédée à Saint-Germain-en-Laye, le 17 avril 1712.

On assure que des Anglais de distinction se proposent de faire élever sur les lieux un monument où seraient déposés les restes de ce prince, qui, ayant perdu sa couronne, trouva secours et protection à la cour de Louis XIV.

— La cour royale s'est occupée aujourd'hui de l'appel du ministère public contre le jugement qui autorisait le journal *l'Aristarque* à paraître.

L'un de MM. les conseillers a fait le rapport de l'affaire et M. l'avocat-général de Broé a soutenu l'appel. On a entendu ensuite Me. Hennequin, et il a reproduit les moyens de la cause; dans un plaidoyer dont la péroraison a été accueillie par des applaudissemens, mais M. le président Dupaty, ayant invité l'auditoire à s'abstenir de toute marques d'approbation pour le moment et pour la suite de l'audience, le silence s'est rétabli.

Après une heure de délibération, la cour a rendu un arrêt qui adopte les moyens qui ont prévalu en police correctionnelle et confirme le premier jugement.

On annonce que l'*Aristarque* reparaitra vendredi.

On a ensuite accordé défaut contre M. Tissot, qui ne s'est pas présenté pour soutenir son appel contre le jugement de première instance qui l'a condamné à un mois de prison pour la publication d'un second *Pilote*.

— On annonce que la cour suprême doit être saisie à son audience de jeudi prochain, de la demande en cassation, formée par MM. Bissette, Fabien et Volny, hommes de couleur, contre l'arrêt de la cour royale de la Martinique, qui les condamne aux galères perpétuelles et à la marque pour simples colportage d'une brochure qui circule librement à Paris. M. Chauveau-Lagarde est chargé de soutenir le pouvoir.

— On parle beaucoup dans le monde littéraire d'une épître adressée par M. le comte Daru à M. le duc de la Rochefoucauld-Liancourt sur les progrès de la civilisation actuelle. On assure que cette production ne fait pas moins d'honneur à l'auteur qu'au noble pair auquel elle est dédiée. Cette épître paraît aujourd'hui chez l'avocat.

— L'audience de la cour d'assises de Toulouse, du 7 juillet, a été consacrée entièrement au plaidoyer de Me. Tajan, défenseur de l'accusé Aymar Desforges. Dans la séance du 8, la cour a entendu le défenseur de l'accusé Arnaud. Les plaidoiries n'ont dû être terminées que samedi 10 juillet.

— Une tentative d'empoisonnement, doublement criminelle par le sacrilège qui l'accompagnait, a été faite en Corse à Santa-Reparata de Sant-Angelo. Des hosties empoisonnées ont été substituées à celles dont se servait le curé du lieu et un autre ecclésiastique; de prompts secours les ont sauvés tous deux. On espère découvrir l'auteur de ce crime affreux.

— Un sergent des voltigeurs corses vient de délivrer les cantons de Talaro et de Fromorbo d'un bandit nommé Paul Carloti, qui y répandait la terreur. Ce scélérat, déjà frappé de six jugemens pour assassinats, ayant fait feu sur le sergent, et l'ayant manqué, celui-ci ripostant, l'a étendu mort à ses pieds.

— La chambre des députés a adopté aujourd'hui les articles 3 et 4 du budget particulier du ministère de l'intérieur. La chambre se forme ensuite en comité secret pour voter la proposition de M. Jankowitz, tendant à soumettre aux chances d'une nouvelle élection les députés qui accepteraient des emplois publics durant le cours de leur mission législative. Cette proposition a été rejetée à la majorité de 177 voix contre 120.

BOURSE du 13 juillet. — 5 p. o/o consol. — Jouiss. du 22 mars 99 fr. 35 c. — Act. de la banque, 1897 fr. 50 c.

#### INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 12 juillet. — Il paraît que le départ de L. A. R. et I. le prince et la princesse d'Orange pour la Russie est postposé à la fin d'août ou au commencement de septembre. On annonce que ces augustes époux sont en ce moment à Ems.

— Hier, vers dix heures et demie du soir le feu s'est manifesté dans le magasin de couleurs et de teintures, appartenant à M. Van Overbeek-T'Serstevens, situé rue des Barraques et faisant partie de sa maison Quai-au-Foin, en cette ville. L'incendie avait fait de grands progrès, avant l'arrivée des secours et des pompiers. La première pompe n'était sur les lieux qu'à minuit. Le magasin est entièrement brûlé avec les marchandises qu'il contenait. Le bâtiment était assuré et la cause de l'incendie n'est point connue.

#### LIÈGE, LE 17 JUILLET.

La cour d'assises a acquitté, hier, Laurent Wéra, de Villers-aux-Tours, arrondissement de Huy, accusé d'avoir adressé diverses sommations, avec menaces d'incendie, tant à M. le notaire d'Emptynnes, mayor dudit Villers-aux-Tours, qu'à M. de Donea, de Liège, pendant son séjour dans une terre voisine de cette commune.

— Nous apprenons que Max. Vincent, dont les journaux ont annoncé l'extradition, est arrivé hier dans les prisons de cette ville.

— Le conseiller d'état, administrateur de l'enregistrement et des loteries vient de prévenir les banquiers et maisons de commerce, intéressés à présent ou à l'avenir dans des emprunts étrangers, qu'ils pourront envoyer à l'atelier-général du timbre à La Haye, ou, s'ils le préfèrent, remettre au bureau du timbre extraordinaire de leur province, les modèles imprimés en blanc des effets, récépissés, obligations, certificats ou actions qu'ils émettront pour les opérations de l'espèce, et qu'ils retireront ensuite moyennant paiement des droits fixés par l'art. 27 de la loi du 31 mai dernier.

— Voici ce que dit un journal de Paris sur l'opéra des *Deux Salem*, de l'Académie royale :

Les premières scènes de cet ouvrage ont été écoutées avec une froideur qui annonçait les dispositions hostiles du public. Au dénouement, les murmures et les sifflets ont éclaté, et au moment où M. Piccini s'est présenté pour nommer les auteurs, un véritable combat s'est engagé dans le parterre. Cet opéra, malgré tous ses défauts, ne méritait pas un traitement aussi sévère.

— Un journal allemand publie un article de nécrologie sur un voyageur qui, durant 40 ans, a parcouru l'Europe d'une extrémité à l'autre et dans toutes les directions. Sans fortune, et voyageant constamment à pied Martin-Frédéric

Arendt, natif de Holstein, était parvenu à faire connaissance avec tous les savans de l'Europe. Il consacrait principalement ses soins à des recherches scientifiques sur les langues des anciens peuples Scandinaves et sur d'autres langues. De retour, il y a un an, du dernier voyage à pied qu'il avait fait en France, en Espagne, dans toute l'Italie, en Hongrie et en Autriche; il se rendit d'abord à Mecklenbourg, d'où il repartit pour Naples, en traversant l'Allemagne méridionale. Là, notre voyageur, uniquement occupé de la recherche des antiquités, fut arrêté et incarcéré comme soupçonné d'appartenir à la secte des carbonari. On finit cependant par le rendre à la liberté; mais les peines qu'il éprouva pendant cette dernière époque de sa vie, paraissent avoir abrégé ses jours.

Il mourut durant son voyage pour retourner en Allemagne, dans un village situé à deux lieues de Venise, vraisemblablement dans un dénuement complet. On ignore si on est parvenu à sauver ses manuscrits, en partie précieux, et qu'il portait toujours avec lui. Il avait la mémoire extrêmement heureuse, et possédait une foule de connaissances en tout genre; on eût pu l'appeler une bibliothèque vivante. Il transportait avec lui, à plusieurs centaines de lieues de distance, des alphabets runiques complets, et des caractères en métal fondu, appartenant à la langue des anciens peuples de la Scandinavie.

Rapport fait aux états-généraux, sur les établissemens de bienfaisance, en 1824, en conformité de l'art 228 de la loi fondamentale. (Suite.)

Des propositions ont été faites au gouvernement pour améliorer le régime intérieur de quelques établissemens où sont admis des insensés; mais elles ne pouvaient se concilier avec les vues du gouvernement. Il a examiné un projet d'amélioration qui a fourni l'idée d'établir deux maisons centrales; organisées de manière que la position de ces individus soit adoucie et améliorée.

La population des hospices se divise de la manière suivante :

Malades . . . . .	8,000
Viellards . . . . .	9,000
Infirmes . . . . .	4,300
Enfans . . . . .	9,132

Parmi les enfans élevés dans les hospices, plusieurs ont déclaré être disposés à prendre du service. Le commissaire-général de la guerre a été autorisé à leur en fournir l'occasion avec la perspective de quelques avantages.

Les béguinages ont été supprimés sous le gouvernement précédent. On sollicite leur rétablissement. La question de savoir à quelles conditions on pourrait les rétablir, en les envisageant comme des associations civiles de bienfaisance, occupe en ce moment le gouvernement.

Les enfans trouvés de la ville de Namur ont été transférés de l'hospice de St.-Gilles, au dépôt de mendicité. Le service de ces enfans sera néanmoins tout-à-fait séparé de celui des mendians; ce changement permettra d'améliorer le régime intérieur de l'hospice de St.-Gilles.

Les enfans trouvés, auxquels il pouvait être assigné un domicile de secours aux termes de la loi du 28 novembre 1818, ont été à la disposition des communes où ils ont ce domicile.

Les enfans trouvés ont été mis à la disposition des communes où ils ont été exposés à la charité publique.

Dans les hospices qui ont été spécialement désignés pour les enfans trouvés et abandonnés, on reçoit encore les enfans qui ont été exposés ou abandonnés dans les communes où ces hospices sont situés.

Le nombre des enfans est comme suit :

Enfans trouvés . . . . .	10,700
Idem abandonnés . . . . .	2,500

Il a été pourvu en partie à la dépense de 1822, par des subsides accordés aux communes qui ont des établissemens pour les enfans trouvés et abandonnés.

Dans la vue de diminuer le nombre des expositions, le tour où l'on était dans l'usage de déposer les enfans, avait été supprimé dans quelques lieux. Cette mesure a été désapprouvée, comme étant de nature à compromettre le sort d'un grand nombre d'enfans; le rétablissement des tours a été ordonné, et on examinera jusqu'à quel point il peut être paré aux inconvéniens, qui en résultent pour les caisses communales.

Les dispositions générales à adopter pour l'éducation et l'entretien des enfans dont il s'agit, sont un des objets sur lesquels l'opinion de la commission d'état, nommée par arrêté du 3 janvier 1822, n. 36, paraît être fixée.

On a déjà placé 400 enfans dans les colonies des provinces septentrionales. Il résultera de cette mesure une économie importante pour les hospices. (La suite au n. prochain.)

On trouve dans la relation des voyages entrepris par le capitaine Parry, pour la découverte d'un passage de l'Océan atlantique, des détails pleins d'intérêt sur les dangers que ce célèbre navigateur eût à courir, sur les usages et les mœurs des nations polaires. En voici quelques extraits.

Cet intrépide voyageur, le 8 mai 1822, cingla pour les mers polaires. Le 2 juillet suivant les navires avaient atteint le détroit d'Hudson, où ils rencontrèrent des montagnes de glace qui leur firent courir les dangers les plus imminens. Ayant jeté l'ancre sur des glaçons, ils attendirent pendant s'

jours que la débâcle leur permit d'avancer. Durant ce tems les équipages s'occupèrent de la chasse, et l'on tua un ours blanc monstrueux qui ne pesait pas moins de seize cents et quelques livres. Une particularité fort remarquable c'est que le cœur de cet animal retiré de son corps continua à battre pendant trois heures.

Après les ours blancs, arrivèrent les Esquimaux, qui proposèrent des échanges. Leur peau paraissait d'un brun cuivré; mais il était difficile d'en distinguer la couleur sous la triple couche de graisse, de sang et d'ordures dont elle était couverte. Les joues de quelques jeunes filles laissaient cependant apercevoir des traces de rougeur. Les hommes avaient fort peu ou point de barbe, et les vieilles femmes ressemblaient à des ourangoutans. Leur habillement se compose de deux jaquettes de peau de veau marin descendant à mi-cuisse; celle de dessus est accompagnée d'un capuchon. Cette pièce de vêtement sert aux femmes de berceau pour leurs enfans. Jamais les Esquimaux ne manquaient de lécher tous les objets qu'ils acquerraient par la voie d'échange. Tout ce qui était de fer était à leurs yeux de la plus grande valeur; un clou était regardé comme l'équivalent d'une javeline montée en ivoire. Ils vivent de veau marin cru. Le capitaine Lyon qui avait remarqué une jolie figure, pénétra dans son *oumiak*, et trouva la jeune personne distribuant à ses compagnes des morceaux de veau marin qu'elle déchirait avec ses dents et ses ongles.

On fit construire sur le rivage une petite maison et un observatoire, et l'on couvrit d'une grande tente bien doublée le tillac des navires. Tous les quinze jours il y eut spectacle. Les officiers étaient les acteurs, les jeunes aspirans remplissaient les rôles de jeunes premiers. Les décorations et les costumes avaient été apportés d'Angleterre. (dans l'expédition précédente on avait imprimé des gazettes.) Les matelots formèrent une école d'enseignement mutuel pour passer leur tems. On fit aussi des parties de chasse.

Le 22 décembre, le jour fut le plus court de l'année; on eut trois heures de clarté: le soleil s'éleva à trente-sept degrés au-dessus de l'horizon (dans le voyage précédent l'expédition avait passé quatre-vingt-dix jours sans voir le soleil.) Les rayons de l'astre étaient si faibles qu'on pouvait facilement le considérer à l'œil nu.

Durant l'hivernage, des compagnies d'Esquimaux vinrent visiter les voyageurs. Comme ceux-ci examinaient les vêtements de deux femmes, ils furent fort surpris de les voir se déshabiller pour qu'ils pussent les considérer de plus près.

Le capitaine Parry voulut les accompagner à leurs habitations; c'était des huttes construites avec des blocs de glace, et hautes d'environ sept pieds. « La neige faisait aussi les frais d'une partie de l'ameublement de ces habitations, les lits n'étaient autre chose que de larges bancs de neige construit comme les murailles. Un pilier, aussi de neige, soutenait une lampe, qui brûlait perpétuellement et servait à échauffer l'appartement où il n'y avait jamais d'autre feu. » Les Esquimaux ne demandèrent pas mieux que de troquer leurs enfans en échange de quelques bagatelles.

L'époque des élections en France est un tems de crise et de souffrance pour le ministère: occupé de se créer une chambre de députés de son choix, on le voit s'agiter dans tous les sens, pénétrer dans toutes les consciences et répandre à propos l'or, les menaces, les espérances, pour intimider les faibles, éblouir les ambitieux, corrompre les âmes vénales: et lorsqu'après tant de glorieux travaux, sorti vainqueur de la lutte, il sourit à son triomphe et se repose dans sa gloire, ceux en qui il croyait trouver des instrumens flexibles de ses hautes volontés, de ses moindres caprices, tout-à-coup font résistance, et le renversent. Jusque-là tel ministre croit pouvoir cacher sous ses habits dorés sa conduite politique, et les infamies des intrigues électorales; quelques flatteurs lui répètent qu'il est un grand homme d'état, que le peuple bénit la sagesse de son administration, et il se trouve lui-même disposé à le croire; mais quand a sonné l'heure de la disgrâce, toutes les illusions disparaissent, les flatteurs se taisent, la conscience parle, et il ne reste au ministre déchû, que les regrets, le repentir et la honte.

En Belgique, rien de tout cela ne se passe; le ministère n'a pas besoin de se préparer de longue-main aux élections, il s'endort tranquillement la veille du combat; la lutte s'engage en silence: point de bruit, point de choc, jamais de défaite: les députés sont nommés à huis-clos; ils partent sans que personne en soit averti ou s'en inquiète; le peuple ne connaît le nom de ses mandataires que par les journaux, leur caractère politique que par leur vote dans les assemblées législatives. Peut-être bien se glisse-t-il quelques petites intrigues inaperçues au sein des assemblées électorales; mais jamais elles n'ont de résultat contraire à la sécurité de nos ministres, et s'ils ne font pas de grands efforts, la résistance, il faut l'avouer, est tout aussi légère.

Qu'on réfléchisse sérieusement à l'importance de nos assem-

blées législatives: tous nos intérêts, toutes nos libertés sont là. Quelques bons députés de plus, et une loi de circonstance, d'une conséquence effrayante pour la liberté de la presse, ne sera pas confirmée; quelques bons députés de plus et vous ne verserez pas chaque année dans les cent bouches béantes du fisc une partie de l'argent qui vous reste. Mais, je le veux bien, la liberté dont nous jouissons porte en elle tant de douceur, tant d'avantages inappréciables, qu'il ne faut pas regretter de la payer de son argent; supposons, cependant qu'avec le tems les hommes venant à disparaître, le gouvernement s'écarte de la marche constitutionnelle qu'il suit aujourd'hui, ne craignez-vous pas de voir vos députés disposer, avec la même profusion, de vos libertés et de vos fortunes? Alors que seraient nos assemblées législatives? Un instrument du despotisme, un moyen facile de vexation, d'autant plus cruel qu'il serait en quelque sorte excusable, et que le pouvoir pourrait vous dire avec un ironie amère: hommes libres; de quoi vous plaignez-vous? Vous l'avez voulu, c'est à vos représentans que vous devez vos lois oppressives.

Mais, dit-on, notre mode d'élection est vicieux dans sa forme. A la bonne heure, mais pensez-vous l'améliorer par votre insouciance pour les affaires publiques; commencez par exercer vos droits, tels qu'ils sont, avec plus d'inquiétude et d'empressement; notre gouvernement n'est pas ombrageux; franchement constitutionnel, il ne gênera pas l'expression de vos volontés: si le succès ne couronne pas nos efforts, que l'opinion publique s'élève contre un mauvais système, que vos voix se fassent entendre jusque dans les assemblées législatives, autrement on conclura de votre silence, que tout est bien: vous taire, c'est consentir.

Encore au coup nous avons une garantie dans la personne de ceux qui gouvernent, et dans les bonnes intentions de nos états provinciaux; mais les hommes changent et meurent, et cette garantie, c'est dans les lois, c'est surtout dans l'esprit public qu'il faut la chercher.

Cependant, quelque soit notre mode d'élection, et l'esprit public de nos provinces, Liège a vu avec reconnaissance la réélection de M. de Stokhem, qui toujours a montré une grande fermeté dans sa manière de voter: d'autres députés Liégeois ont figuré plus d'une fois dans le rang d'une sage opposition. Celui qui vient d'être nouvellement élu va passer de la carrière paisible des lettres à la carrière plus agitée de la politique. Un esprit éclairé, la modération de ses principes, l'indépendance de son caractère, sont d'un heureux augure pour les Liégeois; et celui là aussi sera du nombre de leurs véritables représentans.

Ch. Rogier

#### LOGOGRIPE.

J'ai l'honneur d'héberger Osmond,  
Quand j'ai ma tête, et lui sa goutte.  
Mais quand le mal lui fait faux bond,  
Maitre Osmond me fait banqueroute;  
Car où je suis sans tête, Osmond  
Vient gaiment quand il est sans goutte.

Le mot de la dernière charade est *Charpente*.

#### SYNDICAT D'AMORTISSEMENT.

Souscription dans la négociation d'effets nationaux forte de cent millions.

En conformité de l'annonce faite par la commission permanente du Syndicat, l'administrateur du trésor, dans la province de Liège, prévient le public que la souscription sera ouverte dans ses bureaux, place Verte, n° 781, à partir du 22 juillet courant, tous les jours ouvriers, de neuf heures à deux heures de relevé.

#### PRIX DES GRAINS. — Du 16 juillet.

La rasière de froment,	fl. 4 33
Idem de seigle,	» 2 80.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 16 juillet.

Naissances: 1 garçon, 2 filles.

Décès: 1 homme, 1 femme; savoir:

Nicolas Sauvenay, âgé de 75 ans, journalier, faub. Ste.-Marguerite, n. 78, époux de Catherine Freument.  
Marie-Joséphine Dupont, âgée de 52 ans, sans prof., rue du Verd-Bois, n. 324.

#### COMMISSION MÉDICALE DE LA PROVINCE.

Les examens trimestriels ordinaires de la commission médicale commenceront le lundi 2 août prochain. MM. les candidats devront se faire inscrire d'avance chez M. le docteur Sauveur.

Le président, SAUVEUR.

Le secrétaire, H. DEJAER.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 francs, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignante. On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois, et chez tous les directeurs des postes.